



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|--------------|-----------|
| 49 | 49 | 36 | 12 | 1 |

OBJET : 05-1 - DCM N°05-1 - ESPACES NATURELS SENSIBLES - REALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE (ABC) - APPEL A PROJET - CANDIDATURE - APPROBATION

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

2692/22

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet,
Le 19/07/2022
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 19/07/22

Pour le Maire,

Le Maire certifie du caractère exécutoire de cet acte



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU JEUDI 7 JUILLET 2022

Le jeudi 7 juillet 2022 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/07/2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaele DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Stéphanie FICARELLA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anais IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, Mme Aline ABRAVANEL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU, M. Michel GIRAUDET.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Gerald LACOSTE,
Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à Mme Marguerite BLAZY,
Mme Alexia MISSANA à M. Marc ANFOSSO,
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Yves DAHAN,
M. Matthieu GILLI à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL,
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,
Mme Sophie NASICA à Mme Beatrix GIRARD,
Mme Nathalie GRILLI à Mme Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VUILLEMIN,
Mme Johanna SIMOES DA SILVA à Mme Stéphanie FICARELLA,
M. Alain BERNARD à M. Hassan EL JAZOULI,
M. Daniel FOTI à M. Arnaud VIE

Absents : M. François ZEMA.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Anais IMBERT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune mène une politique ambitieuse en matière d'environnement depuis de nombreuses années. Ainsi depuis 2012 elle assure la gestion du site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins » (17.000 hectares à 98 % marin) et depuis 2015 les 175 hectares d'espaces naturels remarquables (bois de la Garoupe, espaces naturels du Fort Carré, littoral du Cap d'Antibes dont la batterie du Graillon) propriétés ou terrains délégués au Conservatoire du littoral.

Au travers de plans de gestion différenciés, la Commune préserve et valorise les richesses floristiques et faunistiques de ces espaces naturels patrimoniaux.

Parallèlement, la Commune s'est engagée dans une politique de développement des parcs et jardins et à réviser en ce sens son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de consacrer davantage de place aux espaces verts dans toute la cité.

Un recensement et une identification des arbres remarquables ont été également réalisés avec l'appui de la population afin de préserver son patrimoine arboré.

A ce stade d'implication, la Commune souhaite aller plus loin dans la connaissance et la reconnaissance de la biodiversité communale afin de pouvoir développer un plan d'actions plus particulièrement centré sur certains secteurs de son territoire.

Pour cela, elle a souhaité s'inscrire pour 2022 dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ciblé.

Outils stratégiques de l'action locale, les ABC visent l'acquisition et la diffusion de nouvelles connaissances naturalistes permettant d'établir une cartographie des enjeux de biodiversité afin d'en tirer des enseignements pour l'action.

Cette démarche est aussi l'occasion d'une sensibilisation des élus et citoyens qui pourront pleinement s'intégrer et s'y impliquer.

Un ABC est ainsi un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Depuis 2017, 338 projets d'ABC ont pu voir le jour grâce à ce dispositif soutenu financièrement par l'Etat et animé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

A travers l'ABC, l'objectif général de la Commune est de pouvoir estimer à sa juste valeur son patrimoine naturel faunistique et floristique afin de permettre la mise en place de bonnes pratiques de gestion à la fois en interne mais également pour les particuliers.

Plus particulièrement les objectifs spécifiques de la Commune sont :

- préserver et renforcer la biodiversité en ville à travers l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques et de lignes directrices concernant la gestion des espaces boisés (Semboules, Pimeau, Trois moulins) des Parcs et Jardins en ville (Parc Exflora, Jardin de la Pinède, jardin Pauline, projets en cours) des ripisylves (Brague, Madé, Bouillide) et des espaces publics urbains existants et à venir ;

- concilier les impératifs de sécurité et de biodiversité à travers des expérimentations permettant des solutions alternatives à celles impactant trop fortement la biodiversité (éclairage nocturne, restauration des berges des vallons, ouvrages de protection contre la mer) notamment par l'emploi de solutions basées sur la nature ;

- favoriser la résilience de la biodiversité face au changement climatique ;

- limiter les impacts et agressions dus à la sur-fréquentation et l'aménagement des espaces publics notamment ceux constituant le cordon littoral.

Une attention particulière sera donnée aux groupes taxonomiques, indicateurs de l'état de préservation des milieux. A ce titre, les inventaires porteront uniquement sur les espèces et groupes constitués de la flore, les reptiles, les amphibiens et les chiroptères.

De la même manière, des secteurs bien définis seront mis à l'étude et se limiteront exclusivement aux cordons littoraux, aux continuités écologiques constituées des vallons et zones humides, aux espaces boisés et aux espaces verts de l'aire urbaine, particulièrement riche en matière de diversité faunistique et floristique.

Les inventaires naturalistes qui seront le socle de cet ABC seront réalisés par des experts du Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) et s'appuieront également sur la participation du public notamment au travers de démarches de sciences participatives.

Le CEN PACA est une association régionale de protection de la nature créée en 1975 et agréée au titre de la protection de la nature par l'Etat et la Région Sud.

Très impliqué dans la démarche ABC promue par l'OFB, le CEN PACA a participé à 11 démarches d'Atlas de Biodiversité Communale en région. Le CEN PACA dispose en outre d'une bonne connaissance de notre territoire étant déjà intervenu dans l'élaboration des inventaires terrestres Natura 2000 et gérant en copropriété avec la Commune, la dernière prairie humide de la Brague.

Le CEN PACA aura pour mission d'élaborer l'Atlas de la Biodiversité Communale d'Antibes et de mobiliser des experts naturalistes salariés voire bénévoles. Le CEN PACA fort de 45 salariés en région, dispose à la fois de naturalistes généralistes et de spécialistes des groupes proposés (flore et habitats, entomologie, herpétologie, ornithologie et mammalogie).

La population antiboise au travers des associations, des conseils de quartier ou particuliers intéressés, sera associée à tous les stades d'élaboration de l'ABC que ce soit au niveau technique (localisation des sites, inventaires, suivi) que stratégique au sein du comité de pilotage qui sera créé.

Une information régulière de l'avancement du programme sera délivrée (site et magazine de la Commune, réunion de quartier ...) afin de permettre aux habitants de garder un lien avec le projet et se l'approprier.

L'intervention du CEN PACA s'effectuera au travers d'une convention de partenariat public qui sera établie pour fixer les droits et obligations des parties ainsi que les termes applicables à la réalisation du programme partenarial visant à définir et mettre en œuvre la stratégie partagée d'élaboration de l'ABC antibois.

Ce partenariat fera l'objet d'une délibération spécifique après validation du dossier par l'Office Français de la Biodiversité.

Le coût total de l'opération est estimé à 47 225 € TTC, sachant qu'une aide correspondant à 80% des dépenses éligibles pourra être sollicitée auprès de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation de cet atlas.

Cette aide prendra la forme d'une décision municipale prise sur le fondement de l'article L.2122-22 alinéa 26 du Code général des Collectivités territoriales.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à candidater à l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la démarche d'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale et à déposer une demande de labellisation de la démarche auprès de l'Office Français de la Biodiversité ;

- **DIT** que les crédits ont été prévus au budget primitif 2022 ;

- **DIT** que Monsieur le Maire pourra déposer un dossier de subvention relatif à l'appel à projets auprès de l'Office Français de la Biodiversité, sous réserve de l'acceptation de la candidature par celui-ci, et ce, par le biais d'une décision municipale prise sur le fondement de l'article L. 2122-22 alinéa 26 du Code général des Collectivités territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture : 19/07/22
Identifiant de l'acte : 06-210600045-20220707-751510-DE-1-1

Durée de publication du 19/07/22

au 19/09/22

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."